

Attestation de formation à l'encadrement des passagers

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **311u**

Code(s) ROME : **N3102**, **N3101**

Formacode : —

Date de création de la certification : **06/05/2014**

Mots clés : **sécurité/sauvetage**, **SECURITE**, **NAVIRE**, **NAVIGATION MARITIME**

Identification

Identifiant : **722**

Version du : **21/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 6 mai 2014 relatif à la délivrance des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE-XT000028933524&d-ateTexte=&categorieLien=id>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former les navigants (capitaines, officiers et autre personnel désignés sur le rôle d'appel) avant leur affectation à bord, pour aider les passagers dans les situations d'urgence à bord des navires

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Brevet de capitaine 200
- Brevet de capitaine 500
- Brevet de chef de quart 500
- Brevet de capitaine 3000
- Brevet de second capitaine 3000
- Brevet de chef de quart navire de mer
- Brevet d'officier chef de quart à la passerelle
- Brevet de capitaine illimité
- Brevet de capitaine de 1re classe de la navigation maritime
- Brevet de second polyvalent

Descriptif général des compétences constituant la certification

http://www.ucem-nantes.fr/images/stories/documents/new_ref/Annexes_arrete__6_mai_2014.pdf

Public visé par la certification

- salaries

Modalités générales

Formation de 2,5 heures chez un prestataire agréé

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Aptitude médicale à la navigation

Compétences évaluées

http://www.ucem-nantes.fr/images/stories/documents/new_ref/Annexes_arrete__6_mai_2014.pdf

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

Centre(s) de passage/certification

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ecoles-lycees-et-centres-de.html>

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de formation à l'encadrement des passagers

Plus d'informations

Statistiques

Aucune statistique disponible

Autres sources d'information

—